

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE DE SAINT PIERRE D'ALVEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, Maire.

Convocation et affichage : 10.11.2025

Présents : Mesdames : Madeleine MIEGE ; Catherine MONNET ; Sophie VANHAY ; Marie VEUILLET.

Messieurs : Alain COTTAREL ; Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Michel REVEYRON ; Jean VEUILLET.

Absents : BRUSHETTA Jean-Claude

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

Alain COTTAREL a été nommé secrétaire de séance

Le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2025.

01.20251711 - Programme 2025 des travaux à réaliser en Forêt Communale : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Savoie

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale, (parcelle(s).2) proposés par les services de l'ONF pour l'année 2025.

La nature des travaux est la suivante : plantation de 200 plants sur 0.20 ha parcelle 2.

(Le montant estimatif des travaux est de 5 505.18 euros HT)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Charge Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet
- Sollicite l'aide la plus élevée possible du Conseil Départemental pour la réalisation des travaux
- Demande au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

02.20251711 – RAPPORTS ANNUELS 2024

Sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE conformément aux dispositions du décret 2000.404 du 11 mai 2000, le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

APPROUVE conformément aux dispositions du décret 95.635 du 6 mai 1995, les rapports annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et du service public d'assainissement non collectif.

03.20251711 MANDATEMENT DES INVESTISSEMENTS AVANT VOTE DU BUDGET.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L1612-1 du CGCT :

- I. Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
- II. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
- III. En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars 2026, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

AUTORISE, le mandatement des investissements qui s'avèrent nécessaires avant le vote du budget primitif 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Les investissements nécessaires sont les suivants :

Compte	Libellé	Budget voté	Crédits ouverts
2111	Terrains nus	7 500€	1 875 €
2116	Cimetière	5 000€	1 250 €
2128	Autres agencements	10 000€	2 500 €
2131	Hôtel de ville	129 630.34€	32 407.59 €
2132	Immeubles de rapport	150 000€	37 500 €
2138	Autres constructions	10 000€	2 500 €
2151	Réseaux de voirie	100 000€	25 000 €
21538	Autres réseaux	10 000€	2 500 €
2157	Autre matériel et outillage de voirie	50 000€	12 500 €
2158	Autres inst., matériel, outil	10 000€	2 500 €
2188	Autres immobilisations corporelles	10 000€	2 500 €
TOTAL		492 130.34 €	123 032.59 €

04.20251711 Délibération pour une demande de subvention au FDEC pour l'achat d'une lame à neige

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention pour l'achat d'une lame à neige, qui sera transmis au Département de la Savoie.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- DECIDE de solliciter l'octroi d'une subvention la plus élevée possible au titre du Fonds départemental d'équipement des communes (FDEC) de la Savoie.
- ACCEPTE de régler ces travaux sur les fonds propres de la commune en complément des subventions allouées.

Adoptée à l'unanimité. Abstention : 0 Contre : 0 Pour : 9

05.20251711 DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2025

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
68	681	Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov.	50.00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	61521	Entretien et réparations sur terrains	-50.00

06.20251711 RENOUVELLEMENT BAIL DE L'ACCA

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le bail de l'Association Communale de Chasse Agréée (ACCA) est arrivé à son terme le 31 octobre 2024.

Ce bail de location est signé pour une durée de 9 années consécutives avec un loyer révisable tous les 3 ans. Actuellement le loyer est de 25 € par an.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- DECIDE de renouveler le bail de location de chasse à l'ACCA
- FIXE le loyer annuel à 25 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail de location

Questions diverses

La nouvelle lame de déneigement est arrivée, une convention sera signée avec La Chapelle et Loisieux

Cure : la fin des travaux a été signée lors de la dernière réunion de chantier. Reste juste la porte palière du RDC à changer. Ainsi que des attaches volets et des plinthes.

Le plombier qui a réalisé le devis pour l'appartement au-dessus de la mairie ne sera pas disponible avant fin mars 2026. Les travaux dureront environ une semaine.

Le conseil approuve ce devis

Un projecteur a été installé sur le mur de la salle, côté parking. Plus puissant, pour mieux éclairer. Le lampadaire sera installé jeudi prochain. Le socle en béton est déjà posé.

Le repas des ainés avait habituellement lieu mi-mars, mais en 2026 il y aura les élections municipales. Il aura donc lieu le 1^{er} mars 2026.

Garderie : un système va être mis en place pour que les parents préviennent à l'avance pour savoir si oui ou non leurs enfants viennent à la garderie.

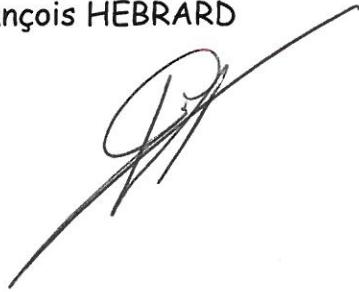
Coupes affouagères : pour l'instant que 2 inscrits

La séance est levée à 21h10.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal du : 29 janvier 2026
Publié le : 2 février 2026

A St Pierre d'Alvey,
Le 29 janvier 2026

Le Maire,
Jean-François HEBRARD



Le secrétaire,
Alain COTTAREL

